

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 06: Apprivoiser le Rhône

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

15N

Les sections romandes de la **sia** annoncent la troisième édition de la « Quinzaine de l'architecture contemporaine » du 19 au 27 avril. Maîtres d'ouvrage, propriétaires d'immeubles ou habitants ouvriront leurs portes à des heures convenues pour présenter au public des projets réalisés par des professionnels **sia**. Les architectes et ingénieurs qui ont signé les réalisations concernées seront également sur place pour présenter les particularités des projets. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire : il suffit de consulter le site Internet www.15n.ch répertoriant les lieux, dates et heures de visite des 100 objets ouverts au public cette année.

(SIA/jk).

PORTES OUVERTES

Le 26 avril 2008, le secrétariat général de la **sia** invite tous les membres, avec leurs conjoints ou familles, ainsi que toutes les personnes intéressées à visiter ses nouveaux bureaux à la Selnaustrasse 16 à Zurich. A l'occasion de ces portes ouvertes, les collaborateurs du secrétariat général les accueilleront dans les espaces qu'ils occupent aux onzième et douzième étages de la Maison SIA. Les intervenants mandatés pour la rénovation de l'immeuble se tiendront aussi à disposition pour des informations relatives aux travaux qui viennent de s'achever. Les portes demeureront ouvertes aux visiteurs de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, et des rafraîchissements ainsi qu'une petite collation leur seront proposés tout au long de la journée.

La **sia** se réjouit d'ouvrir ses nouveaux locaux à ses membres et espère qu'ils seront nombreux à venir partager les extraordinaires vues qu'ils offrent sur la ville de Zurich.

CALCUL RENCHÉRISSEMENT

Les mandats de construction assortis d'une clause de renchérissement représentent près de 25 milliards de francs, générant des coûts de 400 à 500 millions. Des méthodes existent pour le calcul du renchérissement. Si le contrat dure plus de deux ans et que son montant est supérieur à 5 millions, on applique la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage (MIS) de la norme SIA 121. Pour une somme inférieure à 5 millions et un contrat de moins de deux ans, on opte en général pour l'indice de coûts de production (ICP), une procédure proposée par la SSE et contrôlée par la KBOB. D'autres méthodes existent, surtout pour les métiers du second œuvre, à savoir la méthode des pièces justificatives et la méthode paramétrique (MP). La KBOB veille à ce que les utilisateurs disposent de documents actualisés pour ces diverses méthodes. A cette fin, elle a édité un guide mis à jour tous les cinq ans en tenant compte des connaissances les plus récentes. Remanié en 2008, le guide est à la disposition de tous les milieux de la construction.

Des séances d'introduction d'une journée seront organisées par la KBOB, la **sia** et la SSE en mai et en juin 2008. Les participants (maîtres d'ouvrage, concepteurs et entrepreneurs) pourront se familiariser avec les nouveautés à partir d'exemples tirés de la pratique qui illustreront comment appliquer correctement les méthodes. Renseignements pour les inscriptions sur www.kbob.ch, www.baumeister.ch ou www.sia.ch

(SIA)

Dates des séances d'introduction

30 juin 2008, Bellinzona, en italien
27 mai 2008, Lausanne, en français
03 juin 2008, Genève, en français
08 mai 2008, Coire, en allemand
05 juin 2008, Zurich, en allemand
20 juin 2008, Bâle, en allemand
29 mai 2008, Sursee, en allemand
18 juin 2008, Berne, en allemand

ÉCONOMISEZ SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Le contrat collectif **sia** auprès de la Zurich Assurances inclut des offres avantageuses pour l'assurance automobile. Les membres **sia** bénéficient de prestations étendues auprès de ce partenaire contractuel, ainsi que du service dit « Help-Point » en cas de sinistre. En moyenne, les offres réservées aux membres **sia** sont entre 5 et 10 % inférieures aux prix habituels du marché.

Vous pouvez en tout temps demander une offre personnelle à l'adresse Internet www.sia.ch/assurances. L'examen des portefeuilles d'assurance ménage et immeubles est également possible. Bon à savoir : l'assurance auto peut être modifiée lors de chaque changement de véhicule et l'assureur précédent est alors tenu de rembourser la part de prime non échue.

(SIA)

PROJETS EN CONSULTATION : SIA 274 ET 280

Le projet pour la norme SIA 274 « Etanchéités des joints dans la construction » (qui remplacera la recommandation SIA V274 de 1987) et celui pour la prénorme SIA 280 (qui remplacera la recommandation SIA 280 de 1996) sont mis en consultation jusqu'au 31 mai 2008.

Les deux documents peuvent être téléchargés à partir du site de la **sia** (www.sia.ch/consultations). Ces deux projets ne seront traduits qu'après leur mise en consultation.

Les prises de position doivent être rédigées à l'aide du formulaire ad hoc qui peut être téléchargé sur le même site Internet. Elles sont à adresser à martin.gut@sia.ch. Les prises de position transmises sous une autre forme ne pourront pas être pris en considération.

(SIA)